

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2015**

Convoqué le 22 janvier 2015, le Conseil Municipal de HERRLISHEIM-PRES-COLMAR s'est réuni mercredi, le 28 janvier 2015 à 19h30, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

### **Etaient présents :**

Gérard HIRTZ, Laurent WINKELMULLER, Micheline RITTER, Jérôme BAUER, Marie GUILLON, Hugues BANNWARTH, Laurent DI STEFANO, Joël ERNST, Bruno FREYDRICH, Véronique FUCHS PAGONCELLI, Frédéric FURSTENBERGER, Nathan GRIMME, Rachel GROSSETETE, Marie Rose HEYBERGER, Stéphane JUNGBLUT, Alexandra PELLICIA et Sonia UNTEREINER

**Excusées :** Rosa DAMBREVILLE, Anita ZIMMERMANN (procuration à Laurent WINKELMULLER)

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2014
3. Informations légales
4. Rue du Stauffen (section 39 - parcelles 439 et 443) : transfert d'office
5. Restauration de l'ancien lavoir : demande de subvention au titre de la DETR
6. Piste cyclable Herrlisheim / Eguisheim : précisions
7. Divers

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Mlle Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2014**

Le compte-rendu de la séance du 23 décembre 2014 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est approuvé sans réserve.

### **3. Informations légales**

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été accordée, il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- section 5, parcelle n° 65 (6 rue du Muguet)
- section 1, parcelle n° 48 (2 rue des Hirondelles)

### **4. Rue du Stauffen (section 39 - parcelles 439 et 443) : intégration d'office**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 30 septembre dernier, le Conseil municipal avait décidé d'engager la procédure de transfert d'office des parcelles 439 et 443 (section 39) de la Rue du Stauffen et approuvé la mise en œuvre de l'enquête publique correspondante.

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 8 au 22 décembre 2014, M. Gilbert MOSER, enquêteur public, a émis un avis favorable au transfert des parcelles 439 et 443 de la section 39 (rue du Stauffen) dans la voirie communale. Son rapport est joint à la présente délibération.

**Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **approuvent l'intégration d'office des parcelles 439 et 443 de la section 39 dans le domaine public communal, sans indemnité,**
- **approuvent le plan d'alignement de la rue du Stauffen,**
- **autorisent le Maire (ou son représentant) à signer tout document y afférant.**

## **5. Restauration de l'ancien lavoir : demande de subvention au titre de la DETR**

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une subvention pourrait être obtenue pour la restauration du lavoir dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR – soutien exceptionnel) 2015.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, selon le dernier estimatif de l'architecte, pourrait être le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Prestations</b>	<b>Coût</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Montant</b>
Travaux	110 000	Commune	104 282
Prestations intellectuelles	8 000	Réserve parlementaire (Sénat)	15 000
		FCTVA (15,761 %)	22 318
<b>TOTAL HT</b>	<b>118 000 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>141 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>141 600 €</b>

Le Maire précise que l'architecte est en train de finaliser les études d'exécution et de préparer les dossiers de consultation des entreprises. Les travaux pourraient démarrer en avril / mai et s'achever cet été.

**Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **renouvellent leur adhésion au projet de restauration du lavoir,**
- **sollicitent une subvention au titre de la DETR 2015,**
- **arrêtent les modalités de financement précisées dans le tableau ci-dessus,**
- **autorisent le Maire (ou son représentant) à signer tout document y afférant.**

## **6. Piste cyclable Herrlisheim / Eguisheim : précisions**

Le Maire souhaite revenir sur ce point abordé lors du dernier Conseil municipal, dans la mesure où le procès-verbal de la réunion, repris par les quotidiens régionaux, a pu être mal compris.

En effet, une phrase pouvait prêter à confusion : s'il était écrit que l'association foncière (AF) n'a pas signé la convention relative à cette opération, ce n'est pas parce qu'elle a refusé de le faire mais parce que la convention proposée à l'époque par le Département ne prévoyait pas l'AF comme signataire de celle-ci. Or, l'AF étant propriétaire de parcelles sur lesquelles passera cette piste cyclable, une nouvelle convention intégrant l'AF sera proposée. Les membres du Conseil municipal avaient simplement voulu, lors de la séance du 23 décembre dernier, confirmer que seule la commune participera financièrement et techniquement à cette opération, en assurant notamment l'entretien de la piste.

Ces précisions ont été récemment insérées dans les 2 quotidiens régionaux. Une réunion de travail est également prévue avec les membres de l'association foncière dans les prochains jours.

**Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **confirment que seule la commune participera financièrement à l'opération, à hauteur de 1,63 % du coût global de l'opération,**
- **confirment que la gestion ultérieure de l'aménagement cyclable sera assurée par la commune,**
- **sollicitent l'établissement d'une nouvelle convention par le Département afin d'intégrer l'association foncière,**
- **autorisent le maire à signer cette nouvelle convention.**

## **I I. Divers**

*Arrivée de Sonia UNTEREINER*

Jérôme Bauer fait le compte-rendu des récentes réunions de la Commission Agriculture et Environnement. Des accords semblent se dégager, la location des terres communales pourrait être à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. En attendant, M. Bauer demande un accord de principe du Conseil municipal afin d'autoriser les agriculteurs à labourer les terres qui devraient leur être attribuées par la commune. Un avis favorable est émis à cette demande.

Chasse : le maire rappelle que le lot 1 a été adjudgé et qu'une deuxième séance d'adjudication a été fixée au 26 février à 18h00, avec dépôt des candidatures avant le 4 février.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal des prochaines dates de réunions :

- réunion PLU le 9 février à 19h00
- visite du dépôt communal de Houssen le 11 février à 10h00
- commission Agriculture et Environnement le 11 février à 19h00
- conseil municipal le 11 février à 19h30

Il rappelle que du bois peut être récupéré Rue de la scierie et que le repas de Noël entre les élus, les agents et les bénévoles a lieu ce vendredi à 19h00.

Fin de la séance à 20h10